EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Paul, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (pouvoir à Monique BLONDEL), Jean-Louis BREGAINT (pouvoir à Michel LE BRAS), Sylvette CHADELAUD (pouvoir à Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR (pouvoir à Pierre LANGLADE), Franck LETOUX, Alexandre MAZIN (pouvoir à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD (pouvoir à Roger CLEDAT), Michel PARVY (pouvoir à Estelle DELMOND).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015-132 : FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu la délibération n°2015-042 du 3 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015 de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu la délibération n°2015-092 du 7 juillet 2015 approuvant la décision modificative n°01 au budget général
Vu la délibération n°2015-100 du 29 septembre 2015 approuvant la décision modificative n°02 au budget général
Vu la délibération n°2015-126 du 12 novembre 2015 approuvant la décision modificative n°03 au budget général

Monsieur le Président propose les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
657363		63	Sub B Annexe SPE	960,00	29 145,00
022		01	Dépenses imprévues	-960,00	32 922,00
TOTAL				0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
20422	017	70	Sub OPAH	-82 000,00	0,00
20422	039	70	Sub OPAH	82 000,00	82 000,00
21318	029	822	Travaux bât voirie	30 000,00	152 000,00
020		01	Dépenses imprévues	-30 000,00	43 101,70
TOTAL				0,00	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	FINANCES - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.04
Date de transmission de l'acte :	21/12/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	21/12/2015
Numéro de l'acte :	2015-132 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20151217-2015-132-DE
Date de décision :	17/12/2015
Acte transmis par :	Alain DARBON
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°04 conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT LEONARD DE NOBLAT HAUTE-VIENNE

Alain DARBON

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 21.12.15
Publié ou notifié
Le : 28.12.15